

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR
UNE VÉRIFICATION DES DÉPENSES DE PROJETS
ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS DANS 24
GOUVERNORATS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS DE
SUBVENTIONS DU PROJET SWAFY
ACTION EXTERNE DE L'UNION EUROPÉENNE**

PROGRAMME EY4YOUTH - Projet SWAFY

**Au profit de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique
(ANPR)**

Tables des matières

Table des matières

1.	Contexte de la mission :	2
1.1.	Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) :	2
1.2.	Le projet SWAFY	2
1.3.	L'Appel à propositions N°1 pour la sélection d'associations ou de consortia d'associations et de start up et entités privées en vue du renforcement/restructuration des clubs scientifiques et l'appui à l'organisation d'un dialogue Jeunesse & Science	2
1.4.	Les autres appels/invitation à soumissionner prévus dans le cadre du projet SWAFY	3
2.	Objectif Général de la mission :	3
3.	Objectifs spécifiques de la mission :	3
4.	Résultats attendus de la mission :	3
5.	Activités à réaliser	4
6.	Livrables :	4
7.	Durée de la mission	4
8.	Profil demandé :	4
8.1.	Conditions générales :	5
8.2.	Conditions professionnelles :	5
9.	Pièces constitutives du dossier :	5
10.	Modalités de soumission :	6
11.	Evaluation des candidatures	6
12.	Méthodologie de dépouillement des offres :	7
12.1.	<i>Evaluation des Offres techniques</i>	7
12.2.	<i>Evaluation des Offres financières</i>	7
12.3.	<i>Note globale</i>	8

1. Contexte de la mission :

1.1. Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) :

L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique est un établissement public créé par la loi n°2008-60 datée du 4 août 2008 (V.Ar, V.Fr) modifiée par la loi n°2010-42 du 26 juillet 2010 (V.Ar, V.Fr). Elle a le statut d'un Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique doté de l'autonomie administrative et financière et placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Ayant comme principale mission d'assister les structures publiques de recherche dans les domaines de la Valorisation de la Recherche et accompagner l'émergence du SNI tunisien, l'ANPR est chargée des missions suivantes :

- Suivi des bureaux de valorisation et de transfert de technologie.
- Assistance des structures publiques de recherche dans les domaines de la Propriété intellectuelle (PI), VRR et du transfert de technologie
- Contribuer à la mise en place de programmes de recherche nationaux
- Diffuser des programmes et des mécanismes liés à la VRR, au transfert de technologie et à la promotion de la culture de l'innovation
- Contribuer à l'exploitation des résultats de la veille scientifique et technologique
- Donner son avis en vue de l'acquisition, la maintenance et l'exploitation des équipements scientifiques lourds (ESL)
- Gestion financière des projets liés aux activités de recherche
- Services d'intermédiation entre les structures de recherche, les entreprises économiques et les partenaires étrangers

1.2. Le projet SWAFY

SWAFY (*Science with and for youth*) est un projet financé par l'Union européenne (U.E) inscrit sous le programme d'appui à la jeunesse tunisienne « EU4Youth » qui œuvre pour l'amélioration de l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes tunisiens les plus défavorisés à travers une approche de développement local en Tunisie et plus particulièrement dans les régions ciblées.

Avec un budget de 9.5 Million d'Euros et une durée de mise en œuvre de 48 mois, SWAFY a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la valeur ajoutée de la recherche et l'innovation, dans le développement économique et au soutien à l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes tunisiens à travers le renforcement de l'esprit de créativité et d'invention et le soutien aux doctorants et post doctorants. Le projet SWAFY est géré par l'ANPR.

1.3. L'Appel à propositions N°1 pour la sélection d'associations ou de consortia d'associations et de start up et entités privées en vue du renforcement/restructuration des clubs scientifiques et l'appui à l'organisation d'un dialogue Jeunesse & Science

Cet appel a été lancé en mai 2023 ; il vise à renforcer l'esprit d'entrepreneuriat et de créativité scientifique et technologique chez les enfants et jeunes sur tout le territoire tunisien via essentiellement :

- L'appui du double apprentissage scientifique et professionnel par la création ou le renforcement/structuration/dynamisation des clubs scientifiques dans des établissements éducatifs, universitaires culturels ou de jeunesse ayant ou susceptibles d'avoir des clubs scientifiques : les écoles primaires, collèges, lycées, établissements universitaires, maisons des jeunes, maisons de culture ;
- et La dynamisation du rôle des enfants et jeunes dans la définition des politiques publiques en Science, Technologie et Innovation (STI) en appuyant l'organisation d'un débat national sur la thématique jeunesse-science. Lieux API a pour priorités de promouvoir un accès équitable des enfants et jeunes tunisiens aux activités de créativité scientifique et technologique sur tout le territoire tunisien à travers une discrimination positive en faveur des zones, des enfants et jeunes ayant moins d'opportunités en la matière et d'assurer une répartition équitable des lieux des séances du débat national sur la thématique jeunesse-science pour permettre d'atteindre le maximum d'enfants et de jeunes dans le maximum d'endroits.

Cette action va contribuer à la restructuration d'environ 250 clubs, la création de 100 nouveaux

clubs scientifiques dans 100 établissements ou espaces de créativité publiques et l'organisation de 260 séances de débat autour de 10 thématiques liées à la jeunesse et la science avec la participation de 13 000 jeunes (désagrégé par sexe).

Le montant global dédié à cet appel est de l'ordre de 7.000.000 dinars tunisiens, à la date du 2 août 2024, l'état des subventions accordées dans le cadre de cet appel se présente comme suit :

- 18 conventions de financement ont été signées le 15 février 2024 entre l'ANPR (Autorité Contractante) et 17 associations ou consortia d'associations couvrant 18 gouvernorats, le budget total engagé à travers ces conventions est de l'ordre de 5.000.000 dinars tunisiens. Les projets associatifs sont de durées variant entre 24 et 30 mois;

- une convention de financement a été signée le 02 août 2024 avec une association pour réaliser une action d'une durée de 24 mois couvrant le gouvernorat de Manouba;

- Les cinq gouvernorats restants (Ariana, Monastir, Siliana, Tozeur, Tunis) seront couverts moyennant des procédures annoncées dans les lignes directrices. Il est prévu de signer des conventions de financement avec les cinq gouvernorats restant durant le 2^{ème} semestre 2024 ;

Le texte complet de cet appel est disponible via le lien suivant : <http://www.anpr.tn/projet-swafyappel-a-propositions-n1-pour-la-selection-dassociations-ou-de-consortia-dassociations-et-de-startup-et-entites-privees-en-vue-du-renforcementrestructuration-des/>

Il est à noter qu'un manuel de procédures ainsi qu'un guide de visibilité ont été élaborés et mis à la disposition des associations partenaires respectivement en mars et en juin 2024 en vue de la mise en œuvre de leurs projets.

1.4. Les autres appels/invitation à soumissionner prévus dans le cadre du projet SWAFY

En plus de l'appel à propositions N°1, les appels/invitations à soumissionner suivants sont prévus :

1) Une invitation à soumissionner dédiée à appuyer deux institutions publiques chargées de la dissémination de la culture scientifique (Cité des Sciences de Tunis, y compris son antenne régionale de Tataouine (Village des sciences de Tataouine) et le Palais des Sciences de Monastir). Le budget dédié à cette activité est de l'ordre de 1.600.000 dinars tunisiens ; la durée des projets qui seront financés dans le cadre de cette activité est de 24 mois. Il est prévu de lancer cet appel vers la fin du mois d'août 2024 et de signer des conventions de financement avec les deux institutions durant le 4^{ème} trimestre 2024 ;

2) Un appel à propositions dédié aux associations actives dans la promotion des nouvelles approches pédagogiques pour l'enseignement des sciences. Le Budget dédié à cette activité est de l'ordre de 1.000.000 de dinars tunisiens. Il est prévu de lancer cet appel et de signer des conventions de financement avec les associations qui seraient retenues entre le 2^{ème} semestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025.

2. Objectif Général de la mission :

Le projet SWAFY prévoit la sélection d'un auditeur pour effectuer la mission de vérification et de certification des dépenses dans le cadre des subventions octroyées aux bénéficiaires dans le cadre des trois appels/invitation à soumissionner mentionnés aux points 1.3 et 1.4.

3. Objectifs spécifiques de la mission :

Les principaux objectifs de la mission sont :

- Minimiser les risques de déblocages relatifs à des dossiers présentant des non-conformités.
- Fournir un appui aux services financiers de ANPR/SWAFY lors du traitement des dossiers de déblocage
- Fournir à l'ANPR un rapport d'audit par Bénéficiaire de subvention

4. Résultats attendus de la mission :

- Déblocages effectués en respect des lignes directrices et des procédures requises par la convention de subvention avec les bénéficiaires de SWAFY en matière d'éligibilité des coûts et du reporting financier.

- Des recommandations et des conseils sur la révision des demandes de déblocages (résolution des non-conformités) sont proposés et consignés.

5. Activités à réaliser

En concertation avec l'équipe du projet SWAFY et sous la supervision de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR), l'auditeur retenu est appelé à réaliser les activités suivantes pour chaque projet associatif :

- Connaissance des documents et des processus de conception et de mise en œuvre de l'action qui lui a été destinée
- Pour chaque déblocage l'auditeur doit :
 - Prendre connaissance des détails de la convention de subvention
 - Vérifier et examiner la conformité des dépenses réalisées à travers un examen documentaire et un travail de terrain
 - Formuler les non-conformités détectées et proposer les éventuelles solutions pour y remédier si possible.
- Élaborer une note de synthèse globale intégrant la totalité des non-conformités détectées et les solutions proposées pour y remédier.

Il est à noter que les projets associatifs financés dans le cadre de l'appel à propositions N°1 sont d'un budget moyen de 270.000 DT, chaque projet prévoit le recrutement de personnel, l'acquisition d'équipements (dans la majorité des cas, à travers un seul marché par projet d'un budget allant de 30.000 à 98.000 DT), de la formation, l'organisation de visites, de compétitions et d'événements incluant l'octroi de prix, des indemnités journalières, des frais de déplacement, etc.

A noter également que les projets des deux institutions publiques qui seront concernées par l'invitation à soumissionner introduite dans le point 1.4 incluent à titre non exhaustif l'acquisition d'équipements, l'organisation de tournées dans les régions, des indemnités journalières, des frais de déplacement, etc.

6. Livrables :

Désignation	Délais
Compte rendu spécifique à chaque bénéficiaire à chaque demande de déblocage dans lequel sera mentionnés : <ul style="list-style-type: none"> - Les non-conformités détectées - Les solutions proposées - Les délais de corrections convenues avec les bénéficiaires 	10 jours après la réception de la demande de l'équipe du projet SWAFY ou du bénéficiaire.
Note de synthèse globale	25 jours après la réception de la dernière demande.

NB :

- Le premier audit pour le premier semestre du 15 février au 14 août 2024 concerne seulement 18 Associations bénéficiaires pour une première demande de déblocage (préfinancement).

7. Durée de la mission

La mission s'étalera sur la durée des contrats de subventions approuvés avec les bénéficiaires dans les 24 gouvernorats à partir du 26 août 2024 jusqu'à juillet 2027, soit 36 mois.

La périodicité des audits est semestrielle. L'année, aux termes des conventions de subventions signées entre les associations bénéficiaires et l'ANPR dans le cadre de l'Appel à propositions N°1, commence le 15 février.

8. Profil demandé :

L'auditeur externe doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

8.1. Conditions générales :

L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de réception des offres.

- Avoir au moins 3 ans d'expérience en expertise comptable.
- Ayant au moins 3 expériences d'audit des ONG's bénéficiaires de subventions de bailleurs de fonds internationaux d'une valeur minimale de 100.000 dinars tunisiens chacune.
- Une expérience dans l'audit de subventions en cascade de l'Union européenne est un atout ;
- Une très bonne maîtrise des normes et pratiques d'audit de l'UE (notamment celles relatives aux subventions en cascade)
- L'équipe d'audit doit impérativement être composée d'experts comptables.
- Maîtrise du français et de l'arabe (lu, parlé, écrit).
- Maîtrise des outils bureautiques.

8.2. Conditions professionnelles :

- Le soumissionnaire ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Le soumissionnaire ne doit avoir pendant les trois dernières années, à la date de cet appel, aucune relation de travail avec les associations concernées, notamment accomplissement des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil desdites associations.
- Le signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdR de la convention de subvention.
- Les experts comptables signataires des rapports doivent figurer parmi l'équipe intervenante.

9. Pièces constitutives du dossier :

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du soumissionnaire
Les présents TdR	Dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire attestant qu'il n'était pas employé par l'un des bénéficiaires (<i>voir la liste des associations bénéficiaires de subventions dans le cadre de l'Appel à propositions N°1, Annexe 1</i>) pendant les trois dernières années, à la date de cet appel.	Déclaration portant signature du soumissionnaire, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du soumissionnaire, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau d'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert-comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'expertise comptable du soumissionnaire (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe) ¹	-----
Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie A) ¹	-----
CV du soumissionnaire présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres	CV portant la signature du soumissionnaire (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent

¹ La vérification de ce document sera assurée par la commission compétente.

de l'équipe affectée pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	comporter leurs signatures ainsi que celle du soumissionnaire catégorie A).
La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
La liste des organisations auprès desquelles, le soumissionnaire a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du soumissionnaire, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraires,...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission.
Une attestation justifiant la régularité de la situation du soumissionnaire vis-à-vis de la CNSS	-----
Les documents financiers	Les obligations du soumissionnaire
L'offre financière en toutes lettres et en chiffres.	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

10. Modalités de soumission :

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre central de l'ANPR contre décharge, à l'adresse suivante :

Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR) -
Bureau d'ordre, **Rue Danton & Chaaben Bhouri N°11, Lafayette, B.P. 177-**
1002 Tunis – Tunisie

La date limite de réception des offres est fixée au **20/08/2024 à 12H**, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les dossiers parvenus après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas pris en considération.

La soumission est présentée en une seule étape et dans une seule enveloppe. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Le soumissionnaire soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être visées. La dernière page doit contenir la date, la signature du soumissionnaire et son cachet.

L'enveloppe doit mentionner la mention suivante :

SELECTION D'UN AUDITEUR POUR
UNE VÉRIFICATION DES DÉPENSES DE PROJETS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS
DANS 24 GOUVERNORATS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONS DU
PROJET SWAFY (2024- 2027)
ACTION EXTERNE DE L'UNION EUROPÉENNE
« A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture »

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Non fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de point 10 (Pièces constitutives du dossier) de ces TdR.
- Ne répondant pas aux termes de référence ou que le soumissionnaire y a apporté des modifications.
- Dont l'expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

11. Evaluation des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe

sont examinées par une Commission compétente auprès du bénéficiaire du projet.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les soumissionnaires qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre de l'ANPR.

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de non-présentation des documents requis.

12. Méthodologie de dépouillement des offres :

12.1. Evaluation des Offres techniques

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre maximum de points
Expérience en expertise comptable (Ancienneté d'inscription du soumissionnaire dans l'ordre des experts comptables (du représentant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables soumissionnaires))	<ul style="list-style-type: none"> ● Moins de 03 ans : 10 points ● 03 ans : 15 points ● Pour chaque année supplémentaire : 05 points 	30
Nombre d'expériences d'audit des ONG's ayant bénéficié de subventions de bailleurs de fonds internationaux d'une valeur minimale de 100.000 DT chacune.	<ul style="list-style-type: none"> ● 10 points pour chaque mission² ● 3 points supplémentaires pour chaque expérience d'audit de subventions en cascade de l'UE. 	40
Nombre d'années d'expérience de l'ensemble de l'équipe d'audit (à l'exclusion de l'expert-comptable soumissionnaire).	<ul style="list-style-type: none"> ● 5 points pour chaque 2 années d'expérience 	20
Maîtrise des langues et des outils bureautiques.	<ul style="list-style-type: none"> ● 10 points 	10
Le Total		100

12.2. Evaluation des Offres financières

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins-disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

Exemple :

Supposons que 4 offres financières sont parvenues au bénéficiaire comme suit :

N° de l'Offre	Montant (Milles Dinars)
1	65
2	40
3	20
4	85

Le nombre de points octroyés à chaque offre sera comme suit :

Offres (classées par ordre croissant)	Montant (Milles Dinars)	Nombre de points
3	20	100

² Ne seront prises en compte par la commission que les missions dont l'auditeur apporte une pièce justificative de son accomplissement (contrat, convention, note d'honoraire...)

2	40	50
1	65	30,77
4	85	23,53

Et ce en appliquant la formule suivante (pour cet exemple) : $100 * 20 / OF$

12.3. Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante : $NG = (NT + NF) / 2$

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les soumissionnaires non retenus ne pourront contester, pour quelque motif que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
- Arrêter la liste des soumissionnaires admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu d'offres acceptables.

Annexe 1

Liste des associations bénéficiaires de subventions dans le cadre de l'Appel à propositions N°1

	Association Chef de file
1	Future Visions
2	Tunisian Forum for Youth Empowerment
3	Association Tunisienne des Ingénieurs Chimistes
4	Association Jeunes et Sciences Kairouan
5	Association de Volontariat, Échange Culturel et Action des Jeunes
6	Association Youth Vision Tataouine
7	Association Tébourouk Au Cœur
8	Association Jeunes Vers Leaders Kef
9	Association Khawarizmi
10	Association Tunisienne de l'Enfance et de la Jeunesse
11	Association la Voix de l'Enfant Rural
12	Association Pensée Nationale Libre- PNL Mahdia
13	Association Innocence pour la protection de l'enfance menacée
14	Association Avenir Jeunes Gafsa
15	Association "Forum d'Initiative et de Développement Local" FIDEL Métouia
16	Association Jeunes actifs
17	Tunisian Youth Impact
18	Mentor Nations